JOSEPH ET GABRIELLE BAGLIONE
Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège : 20 boulevard de Laval – 35500 VITRE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à huit heures trente, au siège social,

Les administrateurs du Fonds de dotation JOSEPH ET GABRIELLE BAGLIONE se sont réunis sur convocation de la Présidente.

Sont présents ou représentés :

Madame Garance GASCHET
Née le 7 mai 1987 à Quimper (29 000), De Nationalité Française
Domiciliée au 20 BOULEVARD DE LAVAL à VITRE (35500),
Directeur Général

Monsieur Olivier BAGLIONE
Né le 24 octobre 1963 à Rennes (35 000) De Nationalité Française
Domicilié Litzistrasse 23 à GSTAAD (3780) SUISSE,
Président

Olivier BERTHIER
Né le 18 février 1966 à Lyon De Nationalité Française,
Domicilié 32, Rue Richard Duvernay à ANGERS (49 100)

Le quorum requis pour délibérer est satisfait.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapports sur les comptes de l'exercice écoulé et sur l'activité de l'exercice
- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- Conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce
- Approbation de ces rapports, comptes et conventions
- Affectation du résultat
- Renouvellement du mandat du commissaires aux comptes
- Pouvoirs

Les résolutions suivantes sont mises aux voix des administrateurs :

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, approuve les rapports du fonds établis sur les comptes et sur l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration approuve, sans modification, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'est soldé par un déficit d'un montant de 61 352 € et qui a été affecté à la dotation consomptible.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, statue sur ce rapport, et constate qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Nous vous indiquons que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet BECOUZE vient à expiration avec l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons de décider le renouvellement du Cabinet BECOUZE en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

CINQUIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à la Présidente en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 9 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la Présidente et un administrateur.

Mme Garance GASCHET

Présidente

M. Olivier BAGLIONE

Administrateur

JOSEPH ET GABRIELLE BAGLIONE
Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
20 boulevard de Laval
35 500 VITRE

BECOUZE
1, rue de Buffon
49100 ANGERS

Vitré, le 13 mars 2026

Objet : Convocation à la réunion du CA

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Conformément à la loi, nous avons l'honneur de vous informer que notre Conseil d'Administration délibérera **le 31 mars 2026 à 8H30**, au 20 bd de Laval à VITRÉ (35 500), sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports sur les comptes de l'exercice écoulé et sur l'activité de l'exercice
- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- Conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce
- Approbation de ces rapports, comptes et conventions
- Affectation du résultat
- Pouvoirs

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président



RAPPORT d'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION JOSEPH ET GABRIELLE BAGLIONE EXERCICE 2025

1. Préambule

JOSEPH ET GABRIELLE BAGLIONE

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Dont le siège social est au 20 boulevard de Laval 35500 VITRE

Déclaré à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 24 décembre 2019 selon publication au Journal Officiel le 4 janvier 2020

Il a pour objet de réaliser ou de soutenir des actions au service de projets qui servent le bien commun, à savoir favoriser le soutien des personnes qui sont en difficulté, tout en cherchant à garantir un environnement plus sain et plus durable et à favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Plus précisément, de soutenir :

- des actions à caractère philanthropique, afin de venir en aide aux personnes qui sont dans le besoin ;
- des actions à caractère social ou familial, afin de concourir à la protection de la santé publique sur le plan de la prophylaxie ou de la thérapeutique ;
- des actions à caractère humanitaire, afin de secourir les personnes qui se trouvent en situation de détresse et de misère, en leur venant en aide pour leurs besoins indispensables et en favorisant leur insertion et leur promotion sociales ;
- des actions à caractère sportif, afin de promouvoir la pratique du sport ;
- des actions à caractère éducatif ;
- des actions en faveur de la protection de la planète et de la défense de l'environnement naturel (lutte contre les pollutions et nuisances, prévention des risques naturels et technologiques, préservation de la faune, de la flore et des sites, préservation des milieux et des équilibres naturels, amélioration du cadre de vie en milieu urbain ou rural) ;
- des actions en faveur de la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine ainsi que la création, le développement des œuvres de l'art et de l'esprit et plus généralement la vie culturelle (promouvoir la défense du patrimoine, la création et le développement des œuvres de l'art et de l'esprit ;
    - soutenir les actions d'éducation et de sensibilisation à la protection du patrimoine et à la vie culturelle ;
    - développer des synergies entre différents acteurs et partenaires souhaitant s'impliquer dans l'accès du plus grand nombre à une information utile et nécessaire pour la connaissance et la protection du patrimoine ainsi que pour la promotion de la vie culturelle ;
    - mettre en œuvre localement des actions de recherche dans le domaine de la protection du patrimoine et de la vie culturelle, y compris des actions qui s'inscrivent en complémentarité avec des orientations sociales et/ou de réinsertion).

Il a été est constitué avec une dotation initiale de cinquante mille euros (50 000 €).

2. Fonctionnement interne du fonds

Cette rubrique liste les différents organes de gouvernance du fonds :

2.1 Conseil d'administration

Madame Garance GASCHET
Née le 7 mai 1987 à Quimper (29 000), De Nationalité Française
Domiciliée au 20 BOULEVARD DE LAVAL à VITRE (35500).

Monsieur Olivier BAGLIONE
Né le 24 octobre 1963 à Rennes (35 000) De Nationalité Française
Domicilié Litzistrasse 23 à GSTAAD (3780) SUISSE.

Olivier BERTHIER
Né le 18 février 1966 à Lyon De Nationalité Française,
Domicilié 32, Rue Richard Duvernay à ANGERS (49 100).

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 10 Janvier 2025 afin d'échanger sur les différents projets et activités susceptibles d'être accompagnés en 2025.

Il n'existe ni Comité consultatif ni aucun autre organe de gouvernance.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Liste des partenaires du fonds **(obligatoire)**

Néant.

3.2 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds **(obligatoire)**

Aucune action de prospection de donateurs mise en œuvre sur la période. Les donateurs sont des entités détenues directement ou indirectement par Olivier BAGLIONE.

4. Liste des dons et libéralités reçus

En 2025, le fonds a bénéficié de plusieurs dons manuels :

- don manuel de 20 000 € de la société FOURNIER ENERGIES, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros ayant son siège social à VITRE (35500) – 20 Boulevard de Laval et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 978.191.518. Ledit don ayant été perçu le 3 juillet 2025 par virement bancaire. Ce don ayant pour objet de soutenir les projets et activités dans la limite de l'objet du fonds de dotation.

- don manuel de 20 000 € de la société BAGLIONE, société par actions simplifiée au capital de 179 200 euros ayant son siège social à VITRE (35500) – 20 Boulevard de Laval et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 679.200.170. Ledit don ayant été perçu le 3 juillet 2025 par virement bancaire. Ce don ayant pour objet de soutenir les projets et activités dans la limite de l'objet du fonds de dotation.

- don manuel de 20 000 € de la ORBELLO GRANULATS AVERTON, société par actions simplifiée au capital de 1 961 300 euros ayant son siège social à VITRE (35500) – 20 Boulevard de Laval et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 844.158.329. Ledit don ayant été perçu le 3 juillet 2025 par virement bancaire. Ce don ayant pour objet de soutenir les projets et activités dans la limite de l'objet du fonds de dotation.

5. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

Le fonds de dotation a soutenu en 2025 diverses Associations pour des montants individuels maximum à 5 000 € :

Bénéficiaire	Adresse	Montant
Comité des fêtes St Fraimbault de Prières	3 Place de l'Eglise - SAINT FRAIMBAULT DE PRIERES	2 000,00
USL Comité Directeur	34 rue des Bains - LE LUART	2 000,00
US Aronnaise	Rue des chênes - ARON	2 000,00
CCAM	L'ERABLET - 85 640 MOUCHAMPS	1 500,00
Ecole Sacré Cœur	2 Rue de la Vallée - 53 640 CHAMPEON	1 000,00
APE Petit Bois d'Aron	10 rue de Balade - ARON	500,00
Fondation ARC	9 Rue Guy Moquet - 94 803 VILLEJUIF	500,00
APE du RPI	9 Rue Pasteur - 37 290 YSEURES SUR CREUSE	300,00

6. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

- La Mairie Du Luart – Rue Roland Du Luart 72 390 LE LUART, dans ses actions au service de la collectivité et dans le respect de l'objet du FONDS DE DOTATION JOSEPH ET GABRIELLE BAGLIONE. Toutes les autres conditions étant respectées par ailleurs (intérêt général, activité non lucrative, gestion désintéressée), elle constitue bien une entité éligible au régime fiscal du mécénat. Versement : 25 000 €.

- La Mairie de SAINT GEORGES LE FLECHARD – 7 Rue des Marmousets 53 480 SAINT GEORGES LE FLECHARD, dans ses actions au service de la collectivité et dans le respect de l'objet du FONDS DE DOTATION JOSEPH ET GABRIELLE BAGLIONE. Toutes les autres conditions étant respectées par ailleurs (intérêt général, activité non lucrative, gestion désintéressée), elle constitue bien une entité éligible au régime fiscal du mécénat. Versement : 20 000 €.

Diverses personnes morales ont été soutenues en 2025 pour des montants individuels inférieurs ou égaux à 5 000 € :

Personne Morale	Adresse	Montant
Commune Yseures sur Creuse	Mairie - 8 Place Mado Robin - 37 290 YSEURES SUR CREUSE	800,00
ASSOCIATION JUMBO RUN 86	993 Route de Terce - 86 800 SAVIGNY LEVESCAULT	500,00
Comit2 d'animations et de loisirs	5 Rue des Bruyères - 56 350 ALLAIRE	300,00

7. Liste des personnes physiques bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

N/A